

Schéma pluriannuel d'accessibilité

2019 – 2023

11/09/2023

Table des matières

Introduction.....	3
Politique d'accessibilité.....	3
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique.....	3
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	4
Action de formation et de sensibilisation	4
Recours à des compétences externes.....	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	4
Tests usagers	4
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	5
Recrutement.....	5
Traitement des retours usagers	5
Processus de contrôle et de validation	5
Périmètre technique et fonctionnel.....	6
Recensement.....	6
Évaluation et qualification.....	6
Agenda planifié des interventions.....	6
Plans annuels.....	6
Annexe 1 : périmètre technique public.....	6

Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes à la MDPH du Doubs.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du Chef adjoint du Service mutualisé ressources Direction de l'Autonomie / MDPH du Doubs, Mathieu ROBIN (mathieu.robin@mdph.doubs.fr).

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent à l'équipe du pôle communication du Service mutualisé ressources DA-MDPH du Doubs. Cette équipe est notamment composée d'un chef de service adjoint chargé de la communication, d'une personne chargée des relations avec les usagers et d'une personne en contrat d'apprentissage (Master en communication).

L'équipe a également accès à des ressources internes (Direction de la communication du Département du Doubs) et à des prestataires externes (entreprise Koredge pour la gestion du site Internet notamment...).

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- une adaptation de l'organisation interne de gestion du site web ;
- l'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation ;
- la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la MDPH du Doubs s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses supports numériques de communication.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées. Elles permettront aux agents intervenant sur le site Internet de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Un travail exploratoire va être mené pour recenser les besoins en actions de sensibilisation et de formation.

Recours à des compétences externes

La MDPH du Doubs a la possibilité d'utiliser l'accord-cadre interministériel relatif à l'accessibilité numérique et conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité : prestations d'accompagnement, d'audit et de formation.

De la même manière, la MDPH du Doubs peut recourir aux fournisseurs référencés par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics).

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos partenaires.

Tests usagers

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution du site web, le panel d'usagers constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures vont être adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur le site Internet permettant aux usagers en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Afin de répondre aux demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des agents impliqués.

Dans l'attente, les demandes seront traitées par le pôle communication, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

Processus de contrôle et de validation

Le site Internet de la MDPH du Doubs fera l'objet de contrôles à mise à disposition totale ou partielle.

Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

La MDPH du Doubs gère à ce jour uniquement un site Internet.

Évaluation et qualification

Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits ont été réalisées.

Ces évaluations portent sur un nombre restreint de critères choisis pour leur pertinence en matière d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2023 à 2025.

Le détail des actions planifiées se trouve dans le plan annuel 2023.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Direction interministérielle du numérique.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2019	MDPH_PlanAnnuel_2019.pdf	11/09/2023
Plan annuel 2020	MDPH_PlanAnnuel_2020.pdf	11/09/2023
Plan annuel 2021	MDPH_PlanAnnuel_2021.pdf	11/09/2023
Plan annuel 2022	MDPH_PlanAnnuel_2022.pdf	11/09/2023
Plan annuel 2023	MDPH_PlanAnnuel_2023.pdf	11/09/2023

Annexe 1 : périmètre technique public

La liste ci-dessous présente le site Internet faisant partie du schéma pluriannuel de la MDPH du Doubs pouvant être portés à la connaissance du public.

Site	Type	URL
Site MDPH du Doubs	internet	https://mdph.doubs.fr/